

INFORMATIONS SANITAIRES DE DEPLACEMENT

Depuis le 17 mars vous devez absolument rester chez vous sauf dans certaines situations exceptionnelles et après avoir rempli une autorisation pour chaque sortie sinon vous aurez une amende de 135 euros.

Vous trouverez en pièce jointe les formulaires dans plusieurs langues



Pour aller au travail, si je ne peux pas travailler à la maison.



Pour acheter à manger dans un magasin à côté de ma maison.



Pour aller chez le docteur ou à la pharmacie.



Pour amener les enfants chez la nourrice ou m'occuper d'une personne qui a besoin de moi s'il n'y a pas d'autres solutions et seulement pour les urgences.



Pour sortir mon chien à côté de chez moi ou faire de l'exercice physique SEUL à côté de chez moi et sans aucun rassemblement.

Lien vidéo pour le lavage des mains :

<https://www.gouvernement.fr/partage/11434-coronavirus-le-lavage-des-mains>

Vidéos de sensibilisation sur le covid19 dans plusieurs langues : si vous ne trouvez pas la vôtre faites-vous aider par des amis, des voisins AU TELEPHONE, ne vous déplacez pas.

DIAKHANKE: <https://www.facebook.com/AssoSOROSA/videos/888709938218423/>

PEUL : <https://www.facebook.com/AssoSOROSA/videos/1357833031091690/>

NOUCHI : <https://www.facebook.com/watch/?v=2608408572712432>

SOUSSOU : <https://www.facebook.com/AssoSOROSA/videos/539894183329103/>

PASHTO : <https://www.facebook.com/AssoSOROSA/videos/1559823970837092/>